



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SÉCURITÉ DES USAGERS DE LA ROUTE

Crédit pour assainir trois carrefours dangereux

Conformément à son programme de législature, le Conseil d'Etat poursuit sa politique d'investissement pour améliorer la sécurité des usagers de la route. Après un crédit-cadre de près de 15 millions de francs pour l'entretien des revêtements (adopté par le Parlement le 29 avril), il présente au Grand Conseil une demande de 5'678'000 francs pour assainir trois carrefours dangereux du réseau routier cantonal et poursuivre les études statistiques sur les accidents routiers.

Depuis 2002, l'Etat de Vaud poursuit un programme d'assainissement des points du réseau routier cantonal où le nombre d'accidents est nettement plus élevé que sur des tronçons ou carrefours comparables. Basé sur des études d'accidentologie régulièrement mises à jour, ce programme a permis d'assainir en moyenne quatre tronçons ou carrefours par année. Les mesures sont variées : limitation de la vitesse, signalisation lumineuse, prolongement de glissières, pose de nouveau revêtements, aménagement de giratoires, etc. Selon l'endroit où se situe la zone à sécuriser, le financement des travaux est assuré par les communes ou les instances intercommunales concernées, le Canton ou l'Office fédéral des routes.

La mise à jour régulière des études sur des données statistiques d'accidents permettent de localiser les sites les plus accidentogènes du réseau routier. Ceux-ci sont ensuite assainis par diverses mesures d'importance variable, pouvant aller de simples changements dans le marquage ou les feux de signalisation à des adaptations dans le cadre de projets d'entretien routier jusqu'à la réalisation d'aménagement importants. Ces derniers cas, où les adaptations à effectuer sont d'une certaine ampleur, font l'objet de crédits-cadres.

Aujourd'hui, le Conseil d'Etat sollicite un tel crédit-cadre de 5'678'000 francs pour réaliser les travaux nécessaires à la sécurisation de trois points (carrefours de Pré Nové à Yverne, du Pont du Brizet à Echandens et de La Coulaz à Payerne) et pour poursuivre les études générales d'accident en vue de disposer d'une nouvelle carte des zones accidentogènes reposant sur l'analyse des données disponibles les plus récentes.

Le présent projet s'inscrit dans la politique de la Confédération (« Via Sicura ») et du Conseil d'Etat (plan directeur cantonal et programme de législature 2012-2017) visant à diminuer le nombre de blessés et de morts sur les routes. Entre 2003 et 2013, le nombre de tués sur les routes du canton a reculé de 40%.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 23 mai 2014

DIRH, David Cuttelod, ingénieur en sécurité routière, Direction générale de la mobilité et des routes, 021 316 71 22

EMPD réseau routier cantonal